

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 16 juillet 2024  
19 heures 00



AS/CR

N° 003162

Direction Générale  
des Services -  
Modification des  
statuts et  
autorisation du  
représentant de la  
collectivité à  
participer au vote de  
l'Assemblée  
Générale  
Extraordinaire de la  
Société Publique  
Locale  
d'Aménagement  
Territoire Vaucluse

Publié le :

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le 16 juillet 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS** : Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Par délibération n° 000893 du 30 juin 2009, la Commune d'Apt a participé à la création de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse dont elle est actionnaire.

Par délibération n° 001764 du 18 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse et a autorisé le représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société. La modification statutaire consistait augmenter le capital de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse avec l'entrée de nouveaux actionnaires (la Communauté de Communes du Ventoux Sud et la Commune de Monteux) et la souscription de 490 nouvelles actions de 100 €.

Par délibération n° 002403 du 26 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse et a autorisé le représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société. La modification statutaire consistait augmenter le capital de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse pour un montant maximal de 25 000 € et à augmenter le nombre d'administrateurs de 16 à 17.

Le conseil municipal est informé qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification des statuts de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse.

En effet, le conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse du 30 mai 2024 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire qui se réunira le 27 novembre 2024 afin de modifier les statuts de la société suite à une nouvelle augmentation de son capital.

Par ailleurs, le Plan Stratégique à Moyen Terme de la société « Nouveaux développements, Nouvelles Proximités », approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 novembre 2023 et précisant les axes de développement souhaité par la gouvernance nécessite une mise à jour de l'objet social de la société.

De plus, les évolutions technologiques doivent être prises en compte dans les modalités de réunion des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales.

Enfin, les modifications de l'âge minimum de départ en retraite et à taux plein nécessitent de modifier la limite d'âge concernant la nomination des agents de droit privé au poste de directeur général.

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse a proposé les modifications des statuts à l'Assemblée Générale telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Ces modifications portant notamment sur l'objet social et la composition du capital ne peuvent intervenir sous peine de nullité sans une délibération préalable des représentants des actionnaires approuvant ces modifications, conformément à l'article 1521-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1522-4, L1524-1 et L1524-5.

**Vu**, le Code de Commerce.

**Vu**, le rapport du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse à son Assemblée Générale ci-annexé à la présente délibération.

**Vu**, les projets de statuts modificatifs ci-annexés à la présente délibération.

**Vu**, la délibération n° 002775 du 23 novembre 2021 portant désignation de Madame Véronique ARNAUD-DELOY pour représenter la Commune d'Apt au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse.

**LE CONSEIL  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**Approuve**, les modifications statutaires relatives à la composition du capital social et à l'objet social de la Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse et autorise le représentant de la collectivité à l'Assemblée Générale de Société Publique Locale d'Aménagement Territoire Vaucluse à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et le doter de tous pouvoirs à cet effet.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**M. Yannick BONNET**



**LE MAIRE D'APT**  
**Madame Véronique ARNAUD-DELOY**